



Crédit canadien pour aidant naturel



C'est quoi ?

Un crédit d'impôt non remboursable qui permet de réduire l'impôt à payer pour les personnes qui sont reconnus comme personne proche aidante.

Pour qui ?

Ce crédit est pour quelqu'un qui aide régulièrement un proche ayant des limitations qui l'impactent 90% du temps.

La personne aidée doit dépendre de vous et met au moins trois fois plus de temps qu'une personne du même âge sans limitations pour faire les activités de la vie quotidienne.

Combien ?

- Le montant dépend du revenu de la personne aidée, du revenu de la personne proche aidante et du type de relation entre la personne aidée et la personne proche aidante.
- Le Crédit pour aidant naturel peut avoir une valeur maximale de 1 042 \$ pour les résidents du Québec et 1 247 \$ pour les autres provinces.



Comment l'avoir ?

1 Étape 1 :

Vérifier si la personne aidée est admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH). Si elle n'a pas le CIPH, soyez prêt à fournir une note d'un professionnel de la santé montrant la nature et la durée des limitations.

2 Étape 2 :

Rassembler les informations nécessaires, comme le revenu net de la personne aidée.

3 Étape 3 :

Quand vous faites votre déclaration de revenus, complétez l'annexe 5 pour calculer le crédit que vous pouvez demander.

4 Étape 4 :

Écrivez le montant calculé de l'annexe 5 aux lignes correspondantes de votre déclaration de revenus. Si vous avez besoin d'aide pour comprendre les différentes lignes, vous pouvez contacter un agent de Finautonome.

Conseils pratiques

Conserver les preuves de l'aide fournie à la personne aidée. Ces renseignements ne sont pas à envoyer avec la déclaration de revenus, mais l'Agence du revenu du Canada peut demander ces preuves.



Avantages

- Ce crédit permet de réduire l'impôt à payer.
- La personne aidée n'a pas besoin d'habiter avec vous pour que vous puissiez demander le crédit.
- Le crédit d'impôt pour aidant naturel permet aussi une reconnaissance du rôle de proche aidant.

Ceci a été rendu possible grâce à la participation financière du Ministère de la Santé et des Services sociaux :

Santé
et Services sociaux
Québec 



1-833-866-7334

finautonome.org